

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2022**

\*\*\*\*\*

**Présents** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, M. ARENAS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE

**Absents mais ayant donné pouvoir** : Mmes PICHAUREAU (pouvoir à M. DESPLAT), FOURQUET (pouvoir à Mme LABORDE), M. ETCHEBERTS (pouvoir à M. LABORDE), Mmes BEUSTE (pouvoir à Mme MARQUEHOSSE), BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), LAMAZERE (pouvoir à M. GROUSSET), MM. RAMALHO (pouvoir à M. WILS), MELIANDE (pouvoir à Mme DOMBLIDES)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme DARSAUT

---

**22 – 142 - CONSTITUTION DE SERVITUDES POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA LIGNE ELECTRIQUE 63KV MARSILLON-LACQ-MONT-ORTHEZ SUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION BE N° 39**

**Rapport présenté par Monsieur LABORDE, maire-adjoint :**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la ligne électrique 63 000 Volts MARSILLON-LACQ-MONT-ORTHEZ, appartenant à RTE Réseau de Transport d'Electricité, il est prévu le déplacement du pylône n°102 situé au lieu-dit les SOARNS sur la parcelle cadastrée section BE n° 0039 appartenant à la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne, ainsi que le passage des conducteurs aériens liées à l'exploitation sur une longueur totale d'environ 176 mètres.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à constituer les servitudes afin que RTE puisse établir à demeure un support pour conducteurs aériens d'électricité sur la parcelle cadastrée section BE n°39,
- d'accepter les termes de la convention ci–annexée et le versement d'une indemnité d'un montant de 564 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier,
- de préciser que tous les frais relatifs à l'opération seront à la charge de RTE.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 13 décembre 2022  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON



Publiée le